République Française
Département : VAL-D'OISE
Arrondissement : Pontoise
MONTREUIL SUR EPTE - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 13 mai 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 7 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Brigitte PINCHON.

Secrétaire de la séance : Daniel DAUPHIN

Présents : Brigitte PINCHON, Gérard BRUNY, Noël KUTELMACH, Daniel DAUPHIN, Eric AVICE, Xavier BASCOU, Delphine TERRISSON, Sophie LASSAUX, Laura GARANDEL, Margaux FLAMENT
Représentés : Florence LARRIVE
Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026
- Élection des délégués aux commissions de la CCVVS
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Devis peinture plafond école – Carole DELISLE
- Projet de délibération - Protection sociale complémentaire – Objet santé
- Projet « Fête de l'été »
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 (N° DE_033_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, APPROUVE le procès- verbal de la séance du 2 avril 2026 joint en annexe.

POUR :	**11 VOIX**	**CONTRE :**	**- VOIX**	**ABSTENTION :**	**- VOIX**

Délibération : adoptée

Élection des délégués aux commissions de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (N° DE_034_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,
Vu les élections municipales de Mars 2026,
Vu les statuts de la CCVVS,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection des délégué(e)s titulaires et des délégué(e)s suppléants qui représenteront les commissions de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Commission "Mutualisation" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
BRUNY	**Gérard**	**1er Adjoint**	**8 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte**	**gerard.bruny@montreuilsurepte.eu 06.24.14.29.41**	**Titulaire**
LASSAUX	Sophie	Conseillère Municipale	23b rue du Ruisseau 95770 Montreuil-sur-Epte	sophie.lassaux@montreuilsurepte.eu 06.42.20.52.54	Suppléant

Commission "Grand travaux" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	**Xavier**	**Conseiller Municipal**	**18 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte**	**xavier.bascou@montreuilsurepte.eu 06.77.03.11.15**	**Titulaire**
KUTELMACH	Noël	3ème adjoint	34 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	noël.kutelmach@montreuilsurepte.eu 06.18.94.51.95	Suppléant

Commission "Jeunesse et Petite enfance" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
FLAMENT	**Margaux**	**Conseillère Municipale**	**13 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte**	**margaux.flament@montreuilsurepte.eu06.79.97.14.96**	**Titulaire**
GARANDEL	Laura	Conseillère Municipale	4 chemin du Rustillon 95770 Montreuil-sur-Epte	laura.garandel@montreuilsurepte.eu 06.66.20.53.77	Suppléant

Commission "Développement économique et artisanat" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
LASSAUX	**Sophie**	**Conseillère Municipale**	**23b rue du Ruisseau 95770 Montreuil-sur-Epte**	**sophie.lassaux@montreuilsurepte.eu 06.42.20.52.54**	**Titulaire**
FLAMENT	Margaux	Conseillère Municipale	13 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	margaux.flament@montreuilsurepte.eu 06.79.97.14.96	Suppléant

Commission "Culture et Patrimoine" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
TERRISSON	Delphine	Conseillère Municipale	8b rue des Plantes 95770 Montreuil-sur-Epte	delphine.terrisson@montreuilsurepte.eu 06.58.48.27.41	Titulaire
KUTELMACH	Noël	3ème adjoint	34 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	noël.kutelmach@montreuilsurepte.eu 06.18.94.51.95	Suppléant

Commission "Tourisme" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
LASSAUX	**Sophie**	**Conseillère Municipale**	**23b rue du Ruisseau 95770 Montreuil-sur-Epte**	**sophie.lassaux@montreuilsurepte.eu 06.42.20.52.54**	**Titulaire**
FLAMENT	Margaux	Conseillère Municipale	13 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	margaux.flament@montreuilsurepte.eu 06.79.97.14.96	Suppléant

Commission "GEMAPI et Environnement" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
BASCOU	**Xavier**	**Conseiller Municipal**	**18 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte**	**xavier.bascou@montreuilsurepte.eu 06.77.03.11.15**	**Titulaire**
BRUNY	Gérard	1er Adjoint	8 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	gerard.bruny@montreuilsurepte.eu 06.24.14.29.41	Suppléant

Commission "Séniors" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
LARRIVE	**Florence**	**2ème Adjoint**	**29 rue du Ruisseau 95770 Montreuil-sur-Epte**	**florence.larrive@montreuilsurepte.eu 06.18.16.25.11**	**Titulaire**
PINCHON	Brigitte	Maire	7 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	brigitte.pinchon@montreuilsurepte.eu 06.86.72.58.62	Suppléant

Commission "Voirie" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
AVICE	**Eric**	**Conseiller Municipal**	**21 rue des Plantes 95770 Montreuil-sur-Epte**	**eric.avice@montreuilsurepte.eu 06.14.93.55.99**	**Titulaire**
BRUNY	Gérard	1er Adjoint	8 rue Paul-Eugène Reinneville 95770 Montreuil-sur-Epte	gerard.bruny@montreuilsurepte.eu 06.24.14.29.41	Suppléant

Commission "Sport" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
DAUPHIN	**Daniel**	**Conseiller Municipal**	**5 chemin du Rustillon 95770 Montreuil-sur-Epte**	**daniel.dauphin@montreuilsurepte.eu 06.11.17.27.95**	**Titulaire**
TERRISSON	Delphine	Conseillère Municipale	8 b rue des Plantes 95770 Montreuil-sur-Epte	delphine.terrisson@montreuilsurepte.eu 06.58.48.27.41	Suppléant

Commission "Gens du voyage" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
DAUPHIN	**Daniel**	**Conseiller Municipal**	**5 chemin du Rustillon 95770 Montreuil-sur-Epte**	**daniel.dauphin@montreuilsurepte.eu 06.11.17.27.95**	**Titulaire**
GARANDEL	Laura	Conseillère Municipale	4 chemin du Rustillon 95770 Montreuil-sur-Epte	laura.garandel@montreuilsurepte.eu 06.66.20.53.77	Suppléant

Commission "Finances" :

NOM	Prénom	Fonction	Adresse postale	Adresse électronique Téléphone	Titulaire ou Suppléant
LARRIVE	**Florence**	**2ème Adjoint**	**29 rue du Ruisseau 95770 Montreuil-sur-Epte**	**florence.larrive@montreuilsurepte.eu 06.18.16.25.11**	**Titulaire**
AVICE	Eric	Conseiller Municipal	21 rue des Plantes 95770 Montreuil-sur-Epte	eric.avice@montreuilsurepte.eu 06.14.93.55.99	Suppléant

Ont été élus délégué(e)s Titulaires et Suppléants des commissions de la CCVVS.

POUR : 11 VOIX	CONTRE : - VOIX	ABSTENTION : - VOIX

Délibération : adoptée

Proposition pour la Composition de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID) (N° DE_035_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilités des commissaires proposés : être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de ses droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant la nécessité de proposer en nombre double 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dont un commissaire qui doit être domicilié en dehors de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1 -de proposer la liste ci-dessous de contribuables, dressée en double noms, de commissaires titulaires et autant de suppléants afin de permettre leur désignation par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1. Jean ANASTASI	13. Bruno CIABURI
2. Martine VERSYCK	14. Christian DAVID
3. Denise COESNON	15. Pierre DENDIEVEL
4. Alain PINCHON	16. Clément PINCHON
5. David ROBERT	17. Quentin POYER
6. Daniel DAUPHIN	18. Corinne HIRSOUT
7. Loïc DELAFOSSE	19. Dylan GILLES
8. Jérôme LAMBERT	20. Francis BOURDON
9. Muriel BOMBILLARD	21. Lorène HADDOUCHE
10. Carole KUTELMACH	22. Esther SARGOS
11. Isabelle CONSTANTIN	23. Adeline CAROFF
12. Didier BOUTET	24. Sophie GAUDIN

2 - dit que Madame Brigitte PINCHON - Maire de la Commune de Montreuil-sur-Epte est présidente de droit de la CCID.

Délibération : adoptée

Projet de délibération pour la participation santé dans le cadre d'une procédure de labélisation (N° DE_036_2026)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Le Maire précise que, pour les collectivités locales, participer à la protection sociale complémentaire, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, c'est répondre au moins partiellement à un enjeu naturellement social, par une meilleure protection des agents dans les situations de demi traitement, mais aussi de santé en favorisant notamment la prévention et l'accès aux soins lourds.

Selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Ainsi, le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation…), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés (liste disponible sur le site de la DGCL) ; le dispositif peut être revu chaque année.

Dans les deux cas, les contrats et règlements devront, pour être éligibles à la participation des collectivités, respecter certains principes de solidarité.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du …….

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Il est décidé de fixer le montant mensuel de la participation à 30 € par agent.
Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 11 VOIX	**CONTRE : - VOIX**	**ABSTENTION : - VOIX**

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Brigitte PINCHON
Président de séance

Daniel DAUPHIN
Secrétaire de séance